

Bonjour,

Veillez trouver en pièce jointe le compte rendu de la réunion en présence de M le Maire M Naullet, M Coquelin adjoint à l'urbanisme, les membres de la commission : M Vinche, M Martinez, M Martineau, Mme Rabillé, et PPA

Bonne réception

Cordialement



Service URBANISME  
Christine JOUBERT

email : [urbanisme@laignillonsurvie.fr](mailto:urbanisme@laignillonsurvie.fr)

☎ : 02.51.22.57.68

## Compte rendu réunion du 29/10

Liste des présents en annexe.

### RA n°1 :

Les services de l'état ainsi que la chambre d'agriculture ont énoncé leurs réserves sur cette procédure visant à reconnaître un usage unique et donc, ainsi, à répondre à un intérêt particulier. Aussi, la commune tendra à élargir son analyse des anciens bâtiments agricoles pouvant être valorisés à des fins économiques. Ce complément d'analyse visant à dépasser la logique de régularisation actuelle s'appuiera sur des critères objectifs parmi les suivants :

- cessation de l'activité agricole sur le site concerné par le bâti
- présence de 4 pans de mur
- bâtiment en dur
- toiture charpentée et couverte
- emprise au sol minimal de 350m<sup>2</sup> (450m<sup>2</sup> d'ES sur les bâtiments à la Marguerite)

Les éléments relatifs aux emplois liés à l'activité devront également être renseignés. Le règlement de la zone Ae pourra également évoluer, dans sa version actuelle il permet :

"En zone Ae seulement :

- Sont admis les changements de destination de bâtiments agricoles vers de l'activité économique, activités artisanales et stockage.
- Les extensions mesurées des bâtiments à vocation activités économiques."

Il est proposé de ne permettre que les activités de stockage et de ne pas permettre l'extension des bâtis existants. => **Attente de validation de la commune sur ce point**

### RA n°2 :

Puisqu'il ne s'agit pas d'une cessation complète de l'activité sur ce site, la nature des activités projetées et notamment la nature du stockage mériteront d'être précisés. Aussi, au regard des éclairages apportés par la chambre, si le stockage envisagé est un stockage de matériel agricole, le périmètre de réciprocité ne pourra être réduit, s'il s'agit d'un stockage de foin ou de paille, le périmètre pourra être porté à 15 mètres.



MAIRIE DE L'AIGUILLON SUR VIE

Feuille de présence

Réunion du Mardi 29 octobre 2019

Examen conjoint projet de révisions allégées N° 1 et N° 2 du Plan Local d'Urbanisme

Convoqués :	Nom Prénom	Signature
Sous-Préfet des Sables d'Olonne	/	
Conseil Régional Pays de Loire	/	
Conseil Départemental	/	
Chambre d'Agriculture	JEANNEAU Natacha	
Chambre des Métiers	/	
Chambre Industrie et Commerce	Absent épouse Paul du 14/10/2019	
DDTM	PÉGÉ Adeline	
Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles	DARD Jean	
M le Maire de COEX	/	
M LE Maire de GIVRAND	/	
M le Maire de LANDEVIELLE	/	
M le Maire CHAIZE GIRAUD	/	
M Maire ST REVEREND	/	
M Maire Brétignolles	/	

## Christine JOUBERT

---

**De:** PÉGÉ Adeline - DDTM 85/Subdi Challans <adeline.pege@vendee.gouv.fr>  
**Envoyé:** vendredi 10 janvier 2020 17:53  
**À:** Christine JOUBERT  
**Cc:** LIMOUSIN Damien (Responsable d'unité) - DDTM 85/SUA/PU  
**Objet:** Re: [INTERNET] demande avis révisions allégées N° 1 et N°2

Bonjour,

Comme évoqué avec Monsieur Coquelin par téléphone, dans le cadre d'une procédure de révision allégée, les PPA sont invités à un examen conjoint pour s'exprimer sur le projet qui leur est présenté (article L.153-34 du CU). Ils n'ont aucune obligation réglementaire à donner un avis écrit. Les avis émis par les PPA présents à la réunion en date du 29/10/2019 ont été retranscrits dans un compte-rendu qui nous a été adressé par mail en date du 12/11/2019, lequel n'a pas donné lieu à des remarques de notre part. Nous considérons donc que nous nous sommes exprimés sur le projet et que la décision de suivre ou non les avis tels qu'ils ont été portés au compte-rendu appartient désormais à la collectivité à l'issue de l'enquête publique.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations.

Cordialement.

Adeline PÉGÉ (FLOCZEK)  
Conseiller planification urbaine  
DDTM de La Vendée  
SUA/PU - Implantation territoriale de Challans  
tel : 02 51 26 85 16 - mel : [adeline.pege@vendee.gouv.fr](mailto:adeline.pege@vendee.gouv.fr)

Le 10/01/2020 à 12:02, > Christine JOUBERT (par Internet) a écrit :

Madame,

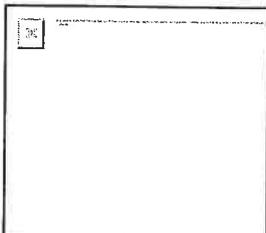
Nous avons fixés les dates d'enquête publique concernant les révisions allégées N° 1 et N°2 qui aura lieu du lundi 10 février au mercredi 26 février ;

Pour le dossier d'enquête publique le commissaire enquêteur a besoin que vous formuliez vos avis par écrit.

Merci de bien vouloir nous adresser dès que possible vos remarques pour le bon déroulement de notre enquête.

Comptant sur votre diligence

Cordialement.



Service URBANISME  
Christine JOUBERT

email : [urbanisme@laiguillon-survie.fr](mailto:urbanisme@laiguillon-survie.fr)

☎ : 02.51.22.57.68

## Christine JOUBERT

---

**De:** JEANNEAU Natacha <Natacha.JEANNEAU@pl.chambagri.fr>  
**Envoyé:** mardi 14 janvier 2020 09:12  
**À:** Christine JOUBERT  
**Cc:** c.mathy@sfr.fr  
**Objet:** RE: compte rendu réunion examen conjoint sur projet révisions allégées 1 et 2

Bonjour,

Pour faire suite à un échange avec Monsieur le Commissaire Enquêteur, je vous informe que le compte-rendu est conforme aux différents échanges qui ont eu lieu lors de la réunion des PPA en date du 29 octobre 2019.

Cordialement

**Natacha JEANNEAU**  
Chargée de mission Aménagement-Urbanisme  
Pôle Aménagement-Urbanisme

AGRICULTURES & TERRITOIRES  
**Chambre d'agriculture Pays de la Loire**  
21, boulevard Réaumur  
85013 LA ROCHE SUR YON Cedex  
Tél.: 02 51 36 83 07 - Mobile : 06 79 34 99 83  
Fax: 02 51 36 84 67

[Découvrez la nouvelle Chambre d'agriculture Pays de Loire](#)

[www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr](http://www.pays-de-la-loire.chambres-agriculture.fr)

[www.pays-de-la-loire.services-proagri.fr](http://www.pays-de-la-loire.services-proagri.fr)



► ► ► Cliquez sur l'image ci-dessous pour lire la carte de vœux !



**De :** Christine JOUBERT  
**Envoyé :** mercredi 13 novembre 2019 16:19  
**À :** 'natacha.jeanneau@pl.chambagri.fr' <natacha.jeanneau@pl.chambagri.fr>  
**Objet :** compte rendu réunion examen conjoint sur projet révisions allégées 1 et 2